

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
<b>Herausgeber:</b>	Organisation des Suisses de l'étranger
<b>Band:</b>	10 (1983)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger : 25 ans d'entraide efficace

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

date, le prix sera de fr.s. 50.- le tome).

Editeur:

«Comité pour une Nouvelle Histoire de la Suisse»; parution aux:

Editions Payot, Lausanne

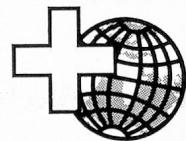
Helbling & Lichtenhan, Bâle  
Giampietro Casagrande, Bellinzona et Lugano  
Vos commandes sont à adresser au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26,

CH-3000 Berne 16, accompagnées d'un chèque ou d'une photocopie de votre versement postal, selon les possibilités qui vous sont données dans votre pays de résidence.

SSE/LP

## Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger:

25 ans d'entraide efficace



Au cours de ses 25 ans d'existence, le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a sans cesse prouvé son utilité et sa raison d'être. Jusqu'à ce jour, plus de 500 personnes qui avaient perdu leurs moyens d'existence à l'étranger ont été indemnisées pour un montant total de 6,7 millions de francs environ. Et pourtant, il n'y a qu'une minorité de Suisses et de double-nationaux vivant à l'étranger qui font partie du Fonds de solidarité.

Le Fonds de solidarité ne s'adresse pas seulement à ceux de nos compatriotes qui vivent dans des pays aux conditions politiques incertaines. Bien au contraire: celui qui a trouvé une nouvelle patrie dans un endroit stable, autant économiquement que politiquement, est le bienvenu. En ad-

hérit au Fonds de solidarité, il fait une épargne en Suisse à des conditions favorables et, en plus, il se solidarise «gratuitement» avec les autres Suisses de l'étranger qui vivent dans des pays où sévit l'in sécurité.

Le sociétaire peut choisir de verser son épargne en une seule fois ou en plusieurs montants annuels; de ce fait, il est également assuré pour une indemnité forfaitaire variant entre Fr. 2500.- et Fr. 50000.- selon le montant de l'épargne choisie. Les sommes versées sont placées en lieu sûr et à des conditions avantageuses auprès de l'Administration fédérale des Finances. De plus, la Confédération suisse accorde une garantie illimitée au Fonds de solidarité au cas où les indemnisations devraient excé-

der ses ressources. Les cotisations versées sont remboursables en tout temps avec l'intérêt et l'intérêt composé (épargne unique au plus tôt après 3 ans de sociétariat). La somme remboursable varie suivant la durée du sociétariat et le montant des cotisations versées. De plus, les intérêts ne sont pas soumis à l'impôt fédéral anticipé, ce qui revient donc à un rapport brut atteignant jusqu'à 5,38% au maximum.

En adhérant au Fonds de solidarité, vous contribuez à solidifier sa base et, en même temps, vous témoignez de votre solidarité envers tous nos compatriotes établis dans des pays où règne l'incertitude politique.

### Déclaration d'adhésion

Nom et prénom(s):

Date de naissance:

Lieu d'origine suisse:

Adresse exacte:

Immatriculé auprès de la Représentation suisse à:

Je désire adhérer au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger et je choisis:

a) Variante 1

b) Variante 2

mettre une croix dans la case correspondante

Versement unique de  <input type="checkbox"/> fr.s. 1800.- <input type="checkbox"/> fr.s. 3600.- <input type="checkbox"/> fr.s. 5400.-	Versement d'épargne annuel de  <input type="checkbox"/> fr.s. 100.- <input type="checkbox"/> fr.s. 200.- <input type="checkbox"/> fr.s. 300.-	Assurance simultanée pour une indemnité forfaitaire de  <b>fr.s. 2500.-</b> <b>fr.s. 5000.-</b> <b>fr.s. 7500.-</b>
Intérêt rapporté: <b>3½ % net</b> . Le versement unique augmenté des intérêts composés (exempts d'impôt anticipé) ne peut être remboursé qu'après 3 ans de sociétariat au moins	Le remboursement des versements d'épargne annuels atteint <b>100%</b> des cotisations versées après <b>5 ans</b> sociétariat (10 ans = 112,5%, 20 ans = 139%)	pour les variantes a) et b)

En cas de modification de la situation personnelle, il est possible d'augmenter le versement unique ou les versements annuels en tout temps. Les montants des indemnités forfaitaires varient entre fr.s. 2500.- et fr.s. 50000.- selon la couverture choisie.

Lieu et date:

Signature:

Envoyez à: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne